

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 13 Novembre 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37              Titulaires Présents : 32              Suppléants Présents : 2              Absents : 2              Pouvoirs : 1              Votants : 35              Pour : 35              Contre : 0              Nul : 0              Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 224/2018</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le <b>treize</b> novembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 07 Novembre 2018</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.              Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants</b> : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Christian VERMELLE donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER</p> <p><b>Absents</b> : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Gilles PASCAL est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ASSOCIATIONS – Subvention au bénéfice des maisons familiales rurales.**

Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône compte deux maisons familiales rurales sur son territoire, celles de Franclens et de Seyssel Haute-Savoie.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône souhaite soutenir le travail de formation des jeunes en milieu rural.

Le Président propose de proposer aux maisons familiales rurales un soutien financier de 2 000 € chacune au titre de leur action en matière de formation des jeunes aux métiers de demain.


Le Président précise que cette action s'effectue autour de la politique communautaire auprès des associations du territoire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**PROPOSE** aux maisons familiales rurales de Franclens et de Seyssel Haute-Savoie une subvention de 2 000 € au titre de leur action en matière de formation.

**NOTIFIE** la présente délibération aux maisons familiales rurales de Franclens et de Seyssel Haute-Savoie.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Envoyé en préfecture le 27/11/2018  
Reçu en préfecture le 27/11/2018  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20181113-CC\_224\_2018-DE

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*